

Infirmiers de pratique avancée: Une nouvelle profession de santé

Séminaire Régional ARS Ile de France – Janvier 2020

Antoine TESNIERE

Conseiller Santé,
DGESIP, MESRI

MESRI, DGESIP, Formations de Santé
Jan 2020



Le dispositif de la formation



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les grandes lignes

- Diplôme d'état conférant le **grade master**
- Ouvert en formation initiale ou continue
- Sélection sur dossier par les universités
- Selon un référentiel des activités, compétences et formation pour chaque domaine
- Quatre semestres de formation théorique et pratique (2 stages) validant 120 crédits européens
- Prise en compte de la VAE et de la VES
- Pour les libéraux, possibilité de
- **soutien financier** accordé par l'ARS/les
- institutions pendant la formation

Mais 3 ans
d'expérience en ETP
requis pour exercer

Sous condition
d'inclusion dans un
projet d'équipe de soins
ou d'organisation
territoriale

Dispositif réglementaire

Un décret simple insérant le nouveau diplôme dans le code de l'éducation. Décret dont le contenu est clairement donné par la loi santé désormais codifiée (article L4301-1 code santé publique) :

- Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré par des établissements d'enseignement supérieur accrédités ou co accrédités à cet effet.
- La formation conduisant au diplôme est structurée en 4 semestres validés par l'acquisition de 120 crédits européens ; le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée confère à son titulaire le **grade de master**.
- Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée précise **la mention acquise correspondant au domaine d'intervention de l'infirmier en pratique avancée**.
- Peuvent prétendre à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, les candidats justifiant soit du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un diplôme, certificat ou autre titre [...] leur permettant d'exercer la profession d'infirmier, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par l'autorité compétente en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique.
- Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est ouvert en formation initiale et en formation professionnelle continue.
- Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée peut être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience ou d'études supérieures.

Dispositif réglementaire

Un arrêté qui organise la formation et précise notamment les éléments suivants :

- L'accès à la formation peut se faire au premier semestre ou au troisième semestre de la formation. L'accès direct en semestre trois est réservé aux titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée qui veulent changer de domaine d'intervention.
- La procédure, le calendrier, la composition du jury d'admission en formation sont fixés par chaque établissement accrédité à délivrer le diplôme
- L'organisation de la formation et le suivi pédagogique des étudiants sont confiés à un binôme composé d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier et d'un infirmier intervenant dans la formation.
- L'organisation et le déroulement de la formation en stage et hors stage, les modalités de validation des stages et du mémoire...

Documents annexés à cet arrêté :

- Le référentiel des activités et des compétences,
- Le référentiel de formation
- Le cahier des charges du mémoire

Le contenu de la formation



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Contenu de la formation

Formation se déroule sur 2 ans soit 4 semestres :

- 1ère année : tronc commun (UE clinique, UE Sciences infirmières et pratique avancée, UE Santé Publique) + **stage de 2 mois** au 2ème semestre.

Une présentation des différentes mentions possibles a lieu au cours du 2^{ème} semestre pour permettre le choix des étudiants au début de la 2ème année. Rappel des 3 mentions possibles :

- pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
 - oncologie et hémato-oncologie ;
 - maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
 - Santé mentale
- 2ème année : les **enseignements spécifiques à la mention choisie** sont majoritaires (24 ECTS) + **stage de 4 mois** (24 ECTS) au 4^{ème} semestre,
+ **mémoire axé sur la mention choisie** (6 ECTS).

UE recherche en 1ère année (6 ECTS) et en 2ème année (3ECTS)

L'accréditation des établissements



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le dispositif d'accréditation

Objectif : ouverture de formations à la **rentrée universitaire 2018-2019**

Le calendrier plus que contraint oblige à une procédure d'accréditation accélérée.

Universités intéressées sont invitées à envoyer un dossier d'accréditation pour le 5 juillet 2018. Les arrêtés accréditant les universités dont le dossier aura été évalué favorablement seront présentés à un CNESER de septembre 2018.

L'arrêté d'accréditation mentionnera les mentions pour lesquelles l'établissement pourra délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Principaux éléments du dossier d'accréditation :

- Structure de l'université assurant la formation
- Le projet pédagogique
- Nombre de candidats accueillis
- Moyens affectés à la formation (financiers, humains, locaux)
- Responsable de la formation et équipe enseignante
- Organisation des enseignements
- Avis des instances universitaires (CFVU, CA)

Etat des Lieux

- 5 juin 2018, envoi aux universités des projets de textes et de la trame du dossier d'accréditation
- Universités contactées qui vont déposer une demande d'accréditation :
 - Aix-Marseille université
 - université d'Angers, Tours
 - université de Dijon, Besançon- Franche Comté
 - université de Caen, Rouen
 - université de Paris, Sorbonne Unniversités
 - université de Bordeaux, Toulouse -III Paul Sabatier
 - université de Nantes, université de Saint Etienne, Clermont Ferrand, Lyon, Grenoble
 - université université Versailles Saint Quentin en Yvelines, Paris-XII UPEC
 - Université de Limoges
 - Université de Strasbourg, Lorraine,
 - Université de Montpellier
 - Université de Lille, Amiens
- Université Rennes -I n'ouvrira qu'à la rentrée suivante

Les leçons des systèmes de Santé étrangers



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Panorama international des pratiques avancées

	Countries	NP/APN education	Advanced Clinical Practice (in primary care), as per SoP
<i>Established: NP/APN working at high levels of advanced clinical practice</i>	Australia, Canada, Finland, Ireland, Netherlands, New Zealand, United Kingdom (England, N. Ireland, Scotland, Wales), United States	✓	<p>✓</p> <p>Authorised to perform <u>all</u> of the following seven clinical activities:</p> <ul style="list-style-type: none"> •Prescribing medications •Medical diagnosis & health assessment •Ordering medical tests & exams <ul style="list-style-type: none"> •Treatment decisions •Panel of patients •Authorised to refer patients •First point of contact
<i>Emerging: (few) NP/APN education programs, but practice not at advanced clinical level</i>	Austria, Belgium ^o , Croatia, Cyprus, France, Germany, Iceland, Israel, Lithuania, Norway, Spain, Sweden, Switzerland	(✓) Emerging*	(✓) Level of advanced clinical practice is more restricted than above, authorised to perform a limited set of advanced clinical activities, usually under physician oversight
<i>Other extended nursing roles, but practice nor education at NP/APN level</i>	Belgium ^o , Czech Republic, Denmark, Estonia, Hungary ^{oo} , Italy, Latvia, Luxembourg, Malta, Poland, Portugal, Slovenia	No**	(✓) Limited advanced clinical practice, authorised to perform a <u>limited set</u> of clinical activities, usually under physician oversight

Notes: SoP=Scope-of-Practice, *Few or recent NP/APN programmes established at universities or universities of applied sciences
 **No NP/APN education programmes, but additional specialisations and trainings for nurses. ^oBelgium (Flemish part with APN)

Panorama international des pratiques avancées

Country (Name/title of NP/APN)	Year introduced	Total number of NPs (as of 2015*)	Activity status of NPs	NP % of all RNs
United States (NP)	1965	174,943	Professionally Active	5.6%
Canada (NP)	1967	4,090	Practising/ employed	1.4%
United Kingdom (England, N. Ireland, Scotland, Wales) (Advanced NP, NP)	1983	n/a	n/a	-
Netherlands (Nurse specialist)	1997	2,749	Registered	1.5%
Australia (NP)	2000	1,214	Registered	0.5%
New Zealand (NP)	2001	142	Practising	0.3%
Ireland (Advanced NP)	2001	141	Professionally Active	0.2%

Note: *2015: except for Ireland: 2014; NP= Nurse Practitioners, RNs=Registered Nurses. The data based on the number of registered NPs in the Netherlands and Australia, and the number of professionally active NPs in the U.S. and Ireland are over-estimating the number of NPs providing direct patient care.

Source: Authors, based on Maier et al. (2016) and Canadian Institute for Health Information (2016)

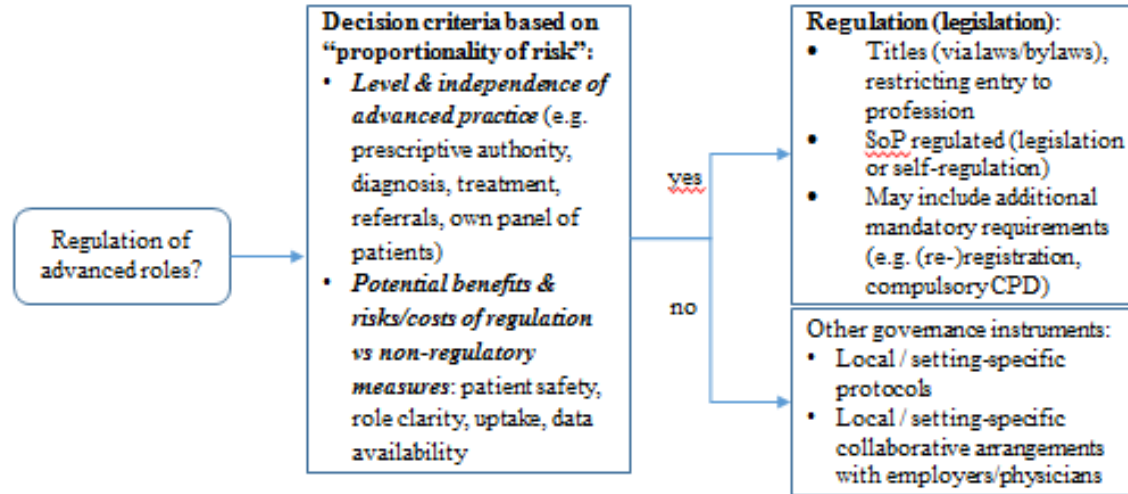
		Practising doctors	<i>Of which: GPs</i>	Practising nurses	Professional nurses	Associate professional nurses	Number of nurses per doctor
Australia	2007	3.0	1.5	10.1	7.9	2.2	3.4
Belgium	2008	3.0	1.2
Canada	2008	2.3	^a 1.1	^a 9.2	7.1	2.2	4.1
Cyprus	2008	2.9	..	4.7	1.6
Czech Republic	2008	3.6	0.7	8.1	2.2
Finland	2007	2.7	1.0	^a 15.5	9.0	6.5	5.8
France	2008	3.3	^a 1.6	^a 7.9	7.9	0.0	2.4
Ireland	2008	3.2	^b 0.6	^a 16.2	5.0
Japan	2008	2.2	..	9.5	6.6	2.9	4.4
Poland	2008	2.2	0.2	5.2	5.2	0.0	2.4
United Kingdom	2008	2.6	0.8	9.5	7.4	2.1	3.7
United States	2008	2.4	0.3	^a 10.8	8.4	2.4	4.4
Average (12 countries)		2.8	..	9.7	3.6

a) Data include not only doctors/nurses providing direct care to patients, but also those working in the health sector as managers, educators, researchers, etc.

b) Data refer to all doctors who are licensed to practise.

Source: *OECD Health Data 2010*. Data for Cyprus are from the Eurostat database.

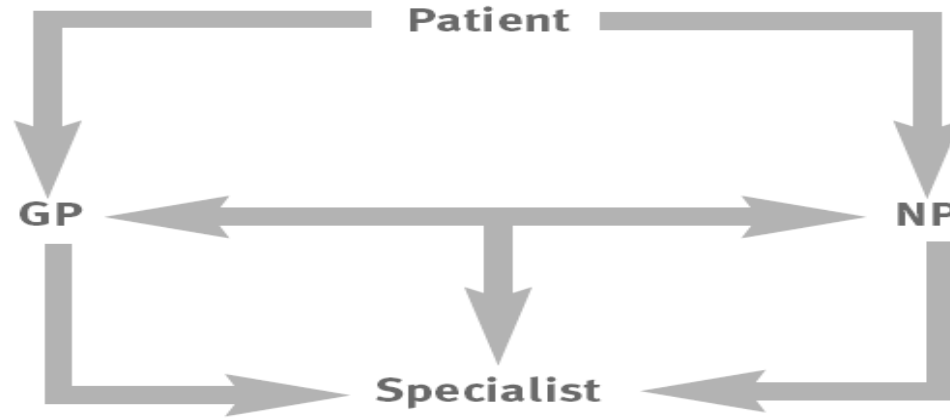
Modalités de régulation des IPA



Les leçons de la littérature scientifique

- Qualité des soins équivalente a celle des médecins généralistes
- Contribution a la réduction du taux de (ré)admissions hospitalières
- Augmentation du taux de satisfaction patients
- Impacts économique contrasté dependant
 - Différences de productivité
 - Différences de rémunération
- Condition indispensable: niveau de formation adapté

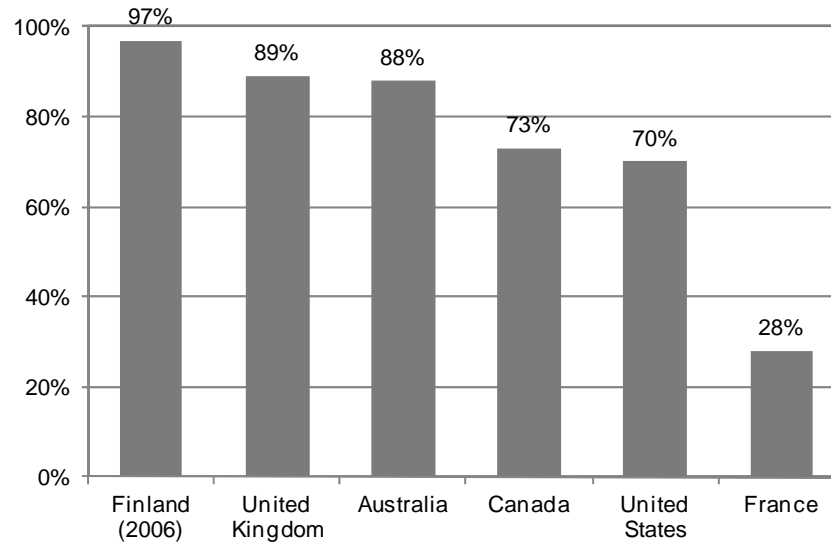
Points d'entrée dans les système de Santé



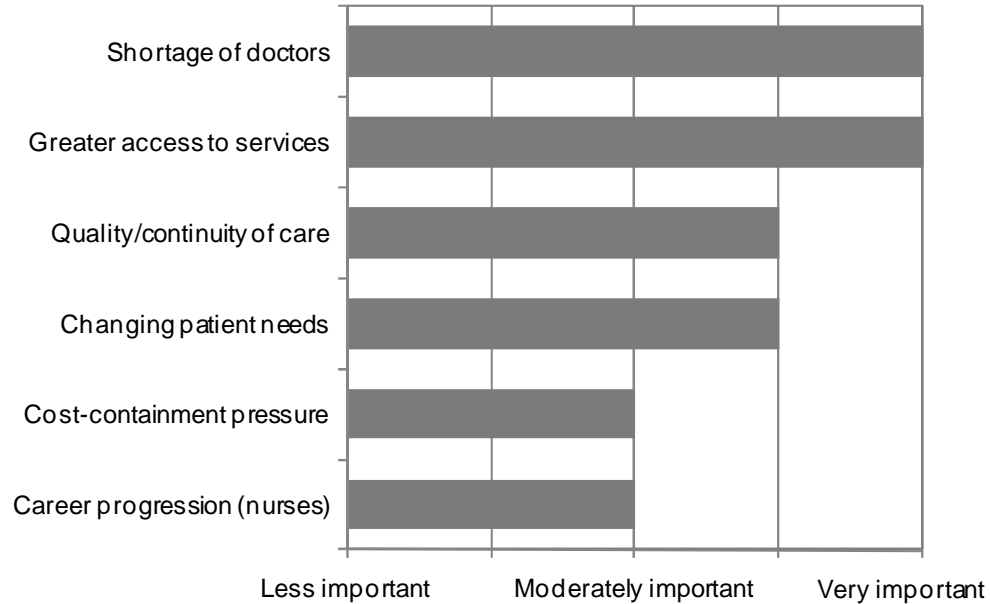
Source: RCN, 2008.

Réalités de l'exercice partagé dans les systèmes de Santé

Figure 4.1 Proportion of general practitioners working in group practice, 2009

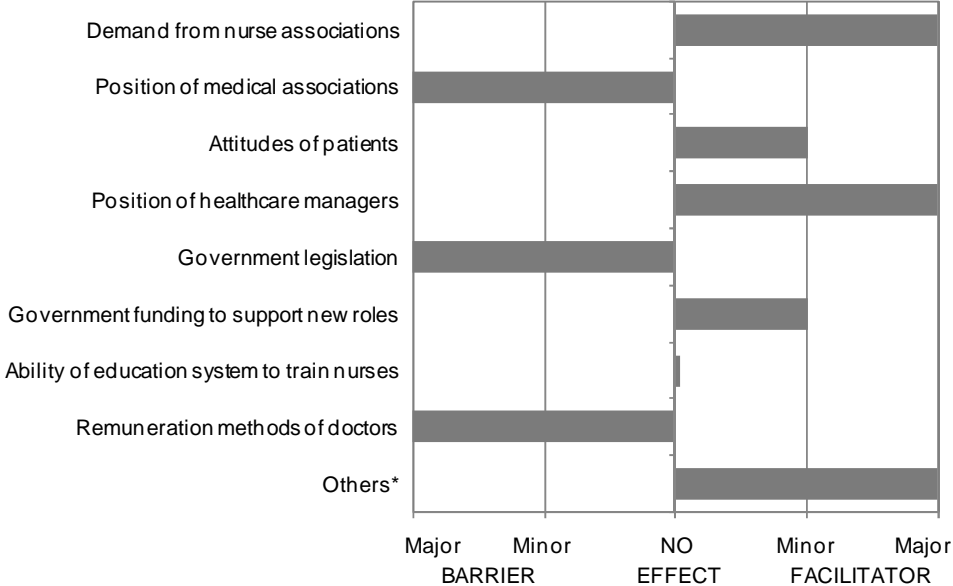


Éléments liés à la mise en place des pratiques avancées en Australie



Source: Department of Health and Ageing's response to OECD 2009 questionnaire.

Eléments favorisant ou freinant le développement des pratiques avancées en Australie



* Others include the remote nature of major areas of Australia.

Source: Department of Health and Ageing's response to OECD 2009 questionnaire

Les freins reconnus au développement des pratiques avancées

- La réticence des acteurs du système de santé
- Les régulations trop rigides ou désuètes sur les champs de pratiques
- Les systèmes de financement et de remboursement inadaptés
- Les résistances au changement, notamment organisationnel

Contact:

**Pr Antoine Tesniere, Conseiller Santé
MESRI**

+33 1 55 55 84 63

Antoine.tesniere@enseignementsup.gouv.fr

